

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Concours de Noël 2023

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Vinovalie (ci-après la « société organisatrice ») Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Castres sous le numéro 491 182 192, et dont le siège social est situé Zone d'Activités Les Portes du Tarn 81370 Saint-Sulpice

Organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Concours de Noël 2023 » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial a moins de 18 ans ou ne réside pas en France métropolitaine.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la boutique en ligne www.vinovalie-boutique.com en remplissant les conditions ci-dessous et aux dates indiquées ci-après.

La participation au jeu s'effectue en

- Remplissant dument le formulaire de participation situé sur la page : <https://www.vinovalie-boutique.com/jeu-concours-des-fetes-de-fin-dannee/>

Le jeu concours aura lieu du vendredi 01 décembre 2023 00h01 au dimanche 31 décembre 2023 23h59 (heure UTC +1).

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible depuis les plates-formes Facebook et Instagram, en aucun cas la plateforme Meta ne sera tenue responsable en cas de litige lié au Jeu. Meta n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le jeu fait l'objet d'un tirage au sort aléatoire par un logiciel spécifique pour les participants au concours.

Le gagnant sera contacté par mail. Il lui sera confirmé la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 48 (quarante-huit) heures à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Un seul gagnant sera désigné parmi les participants ayant rempli les modalités de participation indiquées dans l'article 3.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant, attribué au participant déclaré gagnant au tirage au sort.

Lot : Une (1) cave à vin d'une valeur de 300€ et 24 bouteilles de vin Vinalie

Le lot sera envoyé par transporteur, dans un délai de 2 semaines, à l'adresse du gagnant ou remis au siège de Vinalie.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement consultable par le lien hypertexte mentionné dans la publication du jeu concours. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978), et au règlement européen n°2016/679 du 14 avril 2016, nous vous informons que la collecte des informations dont la saisie est obligatoire, est nécessaire au traitement de votre demande mais ne sera en aucun cas cédée ou vendue à une société extérieure ou une tierce personne.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez l'exercer soit en écrivant à : Vinalie Zone d'Activités Les Portes du Tarn 81370 Saint-Sulpice ; soit en adressant un e-mail à : contact@vinalie.com.

Les informations collectées sont exclusivement destinées à la participation au jeu concours. Cependant, les participants peuvent autoriser Vinalie à utiliser ces informations pour les informer des offres promotionnelles via des newsletters ou des SMS. Elles seront conservées 1 an, sauf demande de retrait de votre part.

Soyez assurés que nous collectons vos données personnelles de façon loyale, et que nous les stockons de façon sécurisée. Vos données ne sont pas à la disposition du public ou de tiers (à l'exception toutefois de nos prestataires techniques lorsqu'ils interviennent sur nos machines, mais ils sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité et de sécurité que nous).